

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 2 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois,

le deux février,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 30

D23.007

Présents : VALENTIN Denis, POUGET Valérie, MALZAC Claude, FABRE Jean, BLANC Sébastien, VALENTIN Christine, POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, CROUZET Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir donné à VALENTIN Denis), CITERIN Sylvie, LAFON Madeleine (pouvoir donné à FABRE Jean), ROCHEREAU Bernadette (pouvoir donné à BLANC Sébastien), POUDEVIGNE Roger, CABIROU Christian, FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), DE SOUSA Guy, absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, BONNAFOUX Hervé, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

**D23.007: INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION POUR UNE MISSION
ARCHIVAGE DES DOCUMENTS DE LA CC ALCT (PRINCIPE ET COUT)**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la conservation des archives est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales publiques, que pour la documentation historique de la recherche. Les établissements publics sont propriétaires de leurs archives. Ils sont tenus d'en assurer la conservation et la mise en valeur. (article L212-6 du Code du Patrimoine).

Monsieur le Président précise que, depuis la création de la Communauté de Communes ALCT en 2017, des archives de la Communauté de Communes ALC mais également de certaines Communes membres en lien avec les compétences communautaires sont stockées dans la salle d'archive du siège, sans référencement.

De même, pour ce qui concerne les archives de la Communauté de Communes ALCT, aucun récolement n'a été réalisé depuis 2017.

Monsieur le Président rappelle ensuite que le siège de la Communauté de Communes doit faire l'objet d'une rénovation de grande ampleur qui s'étalera sur plus de 18 mois. Les services vont donc devoir déménager une première fois dans des locaux temporaires puis une seconde fois, les travaux achevés. Il paraît important de codifier et de numéroter les boîtes d'archives existantes et à élaborer dans le cadre du déménagement, pour assurer une meilleure traçabilité des documents et leur pérennité.

Il propose donc au Conseil Communautaire de s'engager sur une mission d'archivage qui pourrait se dérouler en deux temps :

- Une première intervention aurait lieu en amont du 1^{er} déménagement programmé en juin 2023 afin de gérer les dossiers courants non archivés, et codifier les archives existantes,
- Une deuxième intervention, après réintégration dans les locaux pour formaliser le plan de récolement définitif.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Lozère a été sollicité et peut libérer l'archiviste itinérant pour une mission de 8 jours avant le déménagement pour un montant de 2 320 €.

Où cet exposé, le Conseil Communautaire :

DONNE SON ACCORD sur le principe de mise en œuvre d'une mission d'archivage portée par le CDG48,

PREND ACTE de la mission 2023 pour un montant de 2 320 €,

DIT que cette somme sera prévue au BP2023.

AUTORISE Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 9 février 2023,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL